



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances et contributions
Office du personnel de l'Etat

Service d'évaluation des fonctions

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement

1.7.1975

Date de révision

Date de mise en application

1.7.1975

1. Dénomination de la fonction

Médecin adjoint/adjointe B

Code fonction

7.09.020

2. But de la fonction

Sous la supervision de la hiérarchie médicale, collaborer avec les chefs de clinique et les assistants dans l'étude des cas présentés; confirmer ou infirmer le diagnostic; orienter les investigations et déterminer le traitement.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'exécution des tâches identiques à celles du médecin adjoint/adjointe A mais avec des activités qui peuvent être un peu moins astreignantes ou bien avec des responsabilités plus circonscrites.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	N	E	K	B	J	Cl. max. 25
Points	66	22	65	8	69	Total 230